



COORDINATION CDG OCCITANIE

AVIS D'OUVERTURE

CONCOURS

D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Les centres de gestion de la fonction publique territoriale du Gard, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales, organisent en partenariat avec les centres de gestion de la région Occitanie, les concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – session 2022 dans les spécialités et options suivantes :

Spécialités	Options ouvertes	CDG organisateurs	Postes			Lieux des épreuves
			Ext.	Int.	3 ^e C	
BATIMENT, TP, VRD	- Agent d'exploitation de la voirie publique	CDG des Pyrénées-Orientales Centre del Mon - BP 901 35 boulevard Saint-Assisde 66020 PERPIGNAN CEDEX ☎ 04 68 34 88 66 www.cdg66.fr	24	24	12	Perpignan ou ses environs
LOGISTIQUE et SECURITE	- Magasinier, - Maintenance bureautique, - surveillance, télésurveillance, gardiennage	CDG du Gard 183 chemin du Mas Coquillard 30900 NIMES ☎ 04.66.38.86.98 www.cdg30.fr	16	10	0	Nîmes ou ses environs
RESTAURATION	- Cuisinier - Pâtissier - Restauration collective	CDG de la Lozère 11 boulevard des Capucins BP 80092 48003 MENDE CEDEX ☎ 04 66 65 30 03 www.cdg48.fr	17	14	5	Mende ou ses environs

CONDITIONS D'ACCÈS	
CONCOURS EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau 3 (anciennement V) de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007, obtenus dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt.
CONCOURS INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1 ^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.
TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant, de l'exercice pendant quatre ans au moins : d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.
Date de l'épreuve d'admissibilité	Jeudi 20 janvier 2022
Période de pré-inscription ou de retrait des dossiers	Du mardi 24 août au mercredi 29 septembre 2021 inclus auprès du CDG organisateur ou directement sur le portail national www.concours-territorial.fr
Date limite de clôture des inscriptions (ou dépôt de dossier)	Jeudi 7 octobre 2021 auprès du CDG organisateur.

Attention : Les inscriptions s'effectuent auprès du CDG organisateur de la spécialité.